

*faire une copie pour le monument de l'abbaye*

SECRETARIAT D'ETAT

ÉTAT FRANÇAIS

*Bouport*

L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET À LA JEUNESSE

# Arrêté.

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION

DES

SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU

DES

MONUMENTS HISTORIQUES.

*Ministre*  
Le Secrétaire d'Etat à l'Education nationale  
et à la Jeunesse

*Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments  
historiques et le décret du 18 mars 1924 déterminant  
les conditions d'application de ladite loi.*

*Vu l'avis de la Commission des Monuments  
Historiques en date du*

*Vu l'arrêté du 10 août 1941  
en application de la loi du 19 juillet 1941*

*Vu le consentement donné par M. *Préfet*  
Préfet en date du 18 août 1941*

Arrête :

*Article premier.*

*l'Abbaye de Bouport sise à Pont de l'Arche*

*(Eure)*

*classé parmi les monuments historiques*

Art. 2.

Le présent arrêté sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Art. 3.

Il sera notifié au Préfet du département d\_\_\_\_\_

1<sup>er</sup> Eure

au Maire de la commune

d

le Pont de l'Arche ainsi qu'à \_\_\_\_\_

propriétaire

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le \_\_\_\_\_ 194 \_\_\_\_\_

11 Juillet

2

Par délégation

Le Conseiller d'Etat, Ministre :

Le Secrétaire Général des Beaux-Arts

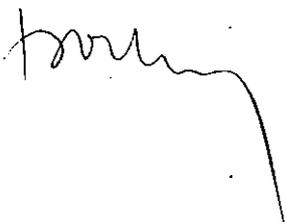
L. HAUTECOEUR

Pour ampliation :

Pour le Secrétaire général des Beaux-Arts,

Le Chef du Bureau

des Monuments historiques et des Sites,



Département :  
EURE

Commune :  
PONT DE L'ARCHE

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/4000

Date d'édition : 01/09/2014  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
LOUVIERS  
PLACE DE LA DEMI LUNE BP 518 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 - fax 02 32 25 71 40  
cdif.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

